Commission Gestion des compétitions Séniors

Commission restreinte Visio conférence des 27 et 29 février 2024.

Présents : Mrs Ph. LE YONDRE- G. GOUZERCH – Y. SIZUN – JY LE DROFF – M. DELEON

R2 Poule A : ES ST THEGONNEC / ASPTT BREST du 18/02/2024

Attendu que Cette rencontre Programmée a été Reportée 2 reprises
Attendu que le club AS PTT BREST s'est déplacé deux fois à ST THEGONNEC pour disputer cette rencontre, le match ayant été reporté à deux reprises pour terrain impraticable sur place sans qu'aucun arrêté n'ai été présenté

La commission regrette que le Club ES ST TGHEGONNEC n'ait pas pris les mesures préventives de visite des installations avec sa collectivité le vendredi ou samedi matin afin d'éviter un nouveau déplacement inutile au Club AS PTT Brest et ce d'autant que le Club AS PTT Brest était en mesure de recevoir sur terrain synthétique.

En conséquence La Commission

- Fixe la nouvelle date de la rencontre au Dimanche 03 mars 15h30
- Décide l'inversion de cette rencontre pour :
    - En assurer le déroulement à cette nouvelle date
    - Equilibrer Les déplacements des deux équipes sur les rencontres les opposant.

Mail du FC TREBEURDEN PLEUMEUR BODOU
Demande remboursement des frais de déplacement pour match non joué à Rostrenen le 10 décembre.

- Attendu Que ce match était fixe le 10 décembre
- Attendu Que toutes réclamation ne peut être déposée par un club que dans les 48h suivant la rencontre

La commission dit de plus Il n'est pas prévu réglementairement de rembourser les frais de déplacement d'une équipe lorsqu'une rencontre ne s'est pas disputée et ce quel qu'en soit le motif
En conséquence la commission regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à la demande du club FC TREBEURDEN PLEUMEUR BODOU

Mairie de VANNES
Demande de dérogation (terrain de Kérizac 1)

La Commission accorde, à titre exceptionnel, la dérogation pour que le club de VANNES MENIMUR puisse jouer sur le terrain de KERIZAC 1 et ce jusqu'à la fin de saison 2023/2024 Elle a bien pris note que des travaux pour l'extension des vestiaires sont en cours et demande à ce que la mairie informe le service Compétitions de la Ligue, dès que ceux-ci seront terminés.

Le Président de la CRGCS
PH LE YONDRE

29 rue de la Marebaudière
CS 96838 Commune de Montgermont
35768 Saint Grégoire Cedex
Tél. : 02 99 35 22 35 - Fax. : 02 99 30 44 29
footbretagne.fff.fr